

DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES, FOIRES ET KERMESSES

TARIFS DES MARCHES DE PLEIN AIR ET COUVERT

DESIGNATION	MODE DE CALCUL	TARIF
1. Marchés de plein air		
Droits de place	par m ² /par jour	1,25 €
Redevance branchement et forfait consommation électrique	par prise/par jour	6,20 €
2. Marché couvert (Halle de Neudorf)		
Droits de place	par m ² /par jour	1,28 €
Redevance branchement et forfait consommation électrique	par prise/par jour	6,20 €
3. Remplacement		
Badge des commerçants	par badge	15,00 €
Observations : Lors du recouvrement des droits de place, l'encaissement sera arrondi à la dizaine de centime la plus proche.		

TARIFS DES FOIRES - KERMESSES

DESIGNATION	MODE DE CALCUL	TARIF
1. Stands, jeux, boutiques de vente, manèges et autres métiers		
Jusqu'à 150 m ²	par m ² /par période	4,25 €
Tranche de 151 à 300 m ²	par m ² /par période	2,45 €
Tranche au dessus de 300 m ²	par m ² /par période	1,45 €
Appareils automatiques (Boissons, coups de poing, astrologie,...)	forfait	94,00 €
Redevance branchement et forfait consommation électrique	par prise/par jour	6,30 €
2. Minimum de perception par établissement		
Droits de place	forfait	36,50 €
Observations : Lors du recouvrement des droits de place, l'encaissement sera arrondi à la dizaine de centime la plus proche. Aucune participation supplémentaire ne sera exigée, hormis les frais de branchement électrique individuel.		

Date d'effet : 1er janvier 2021